
CLAUDIA RUIZ : Bonjour ou bonsoir à toutes et à tous. Bienvenue à cet appel LACRALO mensuel. Nous sommes lundi 17 septembre 2018 et il est 23:00 UTC.

Nous avons aujourd'hui Sergio Salinas, Rodrigo Saucedo, Javier Chandia, Vanda Scartezini, Humberto Carrasco, Ricardo Holmquist, Maritza Agüero, Antonio Medina Gomez, Daniel Fink et Lilian De Luque. Nous n'avons personne d'autre sur les canaux en langues française et portugaise.

Au niveau du personnel, nous avons Heidi Ullrich, Silvia Vivanco et moi-même, Claudia Ruiz. Je vais gérer l'appel.

Nos interprètes aujourd'hui sont, pour l'espagnol, Veronica et David, pour le portugais, Bettina et Esperanza et pour le français, Claire et Jacques.

Je vais vous demander de bien indiquer vos noms pour la transcription, également pour les interprètes. Donc indiquez bien vos noms avant de parler. Merci beaucoup à l'avance.

Humberto, je vous donne la parole.

HUMBERTO CARRASCO : Merci beaucoup, Claudia. Bonjour, bon après-midi ou bonsoir. Je vais devoir me reconnecter.

INTERPRÈTE : Je n'entends plus Humberto.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

SILVIA VIVANCO : Humberto, vous nous entendez ? Humberto, on ne l'entend plus. Donc Maritza, vous voulez poursuivre ?

MARITZA AGUERO : Bonjour, bon après-midi ou bonsoir. Nous allons continuer avec notre appel mensuel LACRALO. Nous allons adopter tout d'abord l'ordre du jour. Et nous aurons ensuite Humberto qui, j'espère, pourra nous rejoindre.

Donc cela est déjà posté sur le wiki, cet ordre du jour. Nous allons commencer avec les consultations publiques ALAC et LACRALO, nous aurons une présentation sur la stratégie d'ALAC de la part de Rodrigo Saucedo, qui va nous parler du statut des différents projets actuels. Et nous aurons ensuite une présentation de Ricardo Holmquist sur les consultations publiques de l'ALAC. Il rentrera dans les détails pour les consultations publiques qui sont actuellement débattues et il parlera des commentaires publics ouverts. Et à la suite de sa présentation, nous serons en mesure d'avoir Sergio Salinas qui nous parlera du groupe de travail gouvernance. Il fera une mise à jour de ces éléments et de ces indicateurs. Nous aurons donc une mise à jour sur la gouvernance et nous finirons cet ordre du jour par tout autre point à couvrir. Et nous aurons un questionnaire d'évaluation.

Et nous aurons un webinaire également sur la révision des mécanismes de protection des droits de la part de Martin Silva, qui est du conseil de la GNSO, et qui fera donc cette présentation sur la révision de tous les RTM ou mécanismes de protection des droits. C'est donc notre ordre du jour.

Si Humberto est reconnecté, je vais lui redonner la parole. Sinon, nous allons adopter l'ordre du jour et je donnerai la parole tout de suite à Rodrigo Saucedo. Humberto, vous êtes là ? Vous êtes revenu ? Bon.

Rodrigo, allez-y, vous avez la parole.

RODRIGO SAUCEDO : Je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui lors de cette réunion mensuelle de LACRALO. Cela fait longtemps que l'on ne s'est pas parlé.

Aujourd'hui, je vais vous parler un petit peu de cette mise à jour de ces activités LACRALO et de cette stratégie régionale que nous avons définie. Donc nous avons le transparent à l'écran. J'aimerais revenir un petit peu en arrière et mettre en contexte cette stratégie.

La dernière stratégie avait été présentée en décembre 2017. Nous avons une mise à jour en janvier 2018. Nous avons eu un appel à volontaires pour la mise en œuvre, un comité de mise en œuvre en février 2018. Nous avons commencé avec différents groupes de travail pour les différents projets en mars 2018.

SILVIA VIVANCO : Rodrigo, vous êtes toujours en ligne ?

MARITZA AGUERO : Silvia, on peut voir ce qui se passe avec la connexion de Rodrigo ?

SILVIA VIVANCO : J'ai peur que Rodrigo ait eu quelques problèmes techniques et que sa ligne ait été coupée. Rodrigo, vérifiez votre audio parce qu'on ne vous entend pas. Sinon, je vais demander au personnel de l'ICANN de reconnecter Rodrigo.

HUMBERTO CARRASCO : Maritza ?

MARITZA AGUERO : Bonjour Humberto. Humberto, on vous entend à nouveau, allez-y.

RODRIGO SAUCEDO : Comme je le disais auparavant, nous avons un total de 31 projets. C'est une stratégie renouvelée. Dix-neuf sont en cours et 12 sont planifiés. Nous avons dans la commission de mise en œuvre 58 membres et chaque personne décide donc d'où participer et de comment participer. Nous avons 31 groupes de travail pour ce projet et ces projets.

C'est une commission ouverte de mise en œuvre. Il y a eu un appel à volontaires, comme je vous l'ai dit. Mais si vous voulez toujours participer, il est toujours possible de rejoindre ces groupes de travail.

Permettez-moi maintenant de vous parler des projets. J'ai seulement dix minutes, donc je serai bref et je veux bien utiliser le temps imparti. Tout d'abord, nous avons le mappage systématique de la participation de la communauté d'Amérique latine et des Caraïbes dans l'écosystème de l'ICANN. Donc cela, c'est en cours, en développement. Et nous avons fait un mappage de la participation de l'Amérique latine. Et le groupe de travail est à l'œuvre et contacte différents leaders pour voir ce qui est

optimal en ce qui concerne la participation. C'est quelque chose de très utile pour bien connaître les écarts de participation qui existent. Cela nous permettra d'identifier là où nous pouvons améliorer la participation.

Donc pas grand chose à dire sur le roadshow de la région, donc ces visites de projet, expositions itinérantes, ainsi de suite. Nous avons été dans les Bahamas et nous allons nous rendre en Bolivie.

Financement supplémentaire pour le programme CROP pour la sensibilisation. Donc en fait, il y a une certaine conclusion à ce niveau. On ne soutient pas le programme CROP, mais c'est un soutien supplémentaire au programme CROP pour la région LACRALO, au niveau de la GNOS Amérique latine et Caraïbes, des membres qui participent à la GNSO, par exemple aux autres unités constitutives et qui font également de la sensibilisation.

Par l'ALAC, nous avons un travail auprès des gouvernements qui s'effectue également. L'idée, c'est de renforcer les capacités pour les gouvernements. Et il s'agit donc d'un programme de l'ALAC.

Nous avons ensuite les briefings sur les politiques pour la région LAC au niveau des communications et des plateformes de communication. Nous allons par exemple avoir différentes informations, un briefing sur les politiques bientôt. Cela est délivré régulièrement. Avant chaque réunion de l'ICANN, il y a des webinaires qui se tiennent et qui sont organisés. Cela nous permet de coordonner avec l'équipe de développement des politiques et de fournir une interprétation en espagnol par exemple, et d'inviter également nos membres dans la communauté à participer à ces webinaires. Donc l'idée, c'est d'avoir des

rapports exceptionnels et plus d'informations avec par exemple des lettres d'informations sur les politiques. L'idée, c'est de fournir des informations. La dernière séance a été organisée à Montevideo.

Ensuite, nous avons un contrôle systématique de la participation de la communauté au processus d'élaboration de politiques. Je crois que c'est la première chose que j'ai mentionnée ici. Ce que nous avons fait, nous avons créé une base de données pour les personnes qui participaient aux différents PDP et nous avons vu comme cela la façon dont la communauté participe aux PDP. Cela nous permet de voir où est-ce que nous devons soutenir la communauté et comment nous pouvons faire participer davantage de gens aux PDP.

C'est donc quelque chose que nous organisons avec Maritza et Humberto, le leadership de LACRALO. Et cette année, nous aurons une série de quatre webinaires sur ces PDP. Il est clair que l'objectif de ces projets est d'informer la communauté sur les processus d'élaboration de politiques et de créer une sensibilisation sur le contenu de ces différents PDP.

Ensuite, l'autre projet que nous avons est une séance de PDP pendant la réunion de l'ICANN. Notre objectif ici, c'était que lors de la réunion de San Juan, nous avons eu une première séance, ce que nous ferons aussi à Barcelone, pour fournir des informations sur les PDP. Nous avons fait cela pour les nouveaux arrivants et cela nous permet de leur parler des PDP importants.

Ensuite, nous avons l'équipe LAC. Il s'agit d'un processus très importante. Et puis, nous avons un groupe de travail qui est conduit par

Dev et Bartlett Morgan. C'est une plateforme de communication avec le manager des Caraïbes et cela est destiné à la réunion des Caraïbes.

Ensuite, nous avons l'observatoire LAC DNS. Aujourd'hui, nous avons trois rapports. Il va y avoir des modifications l'année prochaine. LAC TLD va mener ce projet. Actuellement, ce projet est mené par une autre personne.

Ensuite, nous avons le programme de ccTLD. Et dans ce cas-là, notre objectif est d'offrir davantage de possibilités de voyager aux personnes qui sont liées aux ccTLD, leur permettre d'obtenir davantage d'informations et d'être formées sur certains thèmes.

Ensuite, nous avons des créateurs de contenu identifiés. Ce processus, c'est Alejandra Acosta de LACNIC qui le conduit

Je crois que je n'ai plus beaucoup de temps, mais je voudrais vous dire que cette présentation a déjà été présentée, a été envoyée au personnel de l'ICANN. Et Claudia et Silvia vont vous envoyer ces présentations et les publieront sur la page wiki. Par conséquent, si vous avez des questions ou des commentaires une fois que vous aurez consulté le matériel, faites-le moi savoir.

Avant de conclure, je voudrais vous parler des projets futurs, des projets à venir. Donc il y a des projets qui sont encore dans la phase de planification ; il y en a 19. Nous devons les lancer avant ou vers la fin du mois d'octobre. Si vous voulez participer à un de ces projets, n'hésitez pas à me contacter.

Cette présentation est un peu plus longue que ce que j'ai présenté mais comme je n'ai pas de temps, je ne peux pas tout présenter. En tout cas,

vous voyez que nous travaillons beaucoup. C'est une stratégie de la communauté et pour la communauté, ce qui est très important.

Bien. Je conclus ici. Je remercie Humberto et Maritza de m'avoir donné la possibilité de prendre la parole et merci à tous pour votre attention.

HUMBERTO CARRASCO : Merci beaucoup Rodrigo, pour votre présentation. C'est une présentation des plus intéressantes. Je pense qu'il est nécessaire que l'on soit mis à jour, que l'on soit actualisés en permanence à propos de ces thèmes parce que sinon, nous ne savons pas quels sont les efforts que la communauté effectue, réalise. Donc merci beaucoup pour cette présentation. Je vois que vous travaillez beaucoup.

Maritza, est-ce qu'il y a des commentaires ou des questions sur cep ou est-ce que vous pensez qu'on peut donner la parole au prochain intervenant ?

MARITZA AGUERO : Il n'y a pas de main levée, il n'y a pas de commentaire dans le chat. Pour ne pas nous retarder, je crois que ce serait une bonne chose de donner la parole à Ricardo. Merci Rodrigo.

HUMBERTO CARRASCO : Ricardo, vous pouvez y aller.

RICARDO HOLMQUIST : Merci. Bonsoir à tous. Nous avons quelques petits problèmes techniques. Je voulais envoyer ma présentation mais je vois que cela ne

marche pas. Je vais vous montrer... Je voulais mentionner une série de choses importantes outre les choses qui sont à propos de la stratégie sur lesquelles nous travaillons actuellement.

Un premier point, c'est le groupe de travail sur la translittération d'At-Large. C'est un groupe de travail qui travaille déjà, qui existe depuis deux semaines et qui a déjà commencé à travailler sur ce point. Nous avons envoyé un courriel à la liste de LACRALO. C'est important que les personnes de la région reconnaissent l'existence de ce groupe de travail. Et si cela vous intéresse, vous pouvez y participer.

Deuxième groupe de travail, le groupe de travail sur le développement de politiques. C'est le groupe de travail qui a été créé il y a environ trois mois. Et c'est le groupe de travail qui va être la base du EPDP, c'est-à-dire processus d'élaboration de politiques accéléré, pour tout ce qui est lié aux questions de politiques.

Donc ce EPDP est lié à un processus accéléré. Il est utilisé pour la spécification temporaire du PDP parce que nous avons besoin de mettre en œuvre le système de protection de données qui a été mis en œuvre par la communauté européenne. Et le WHOIS tel qu'il est actuellement ne peut pas fonctionner dans le cadre de cette nouvelle réglementation. Donc nous devons faire une spécification temporaire qui va durer un an. Pendant cette année-là, nous allons mettre en place ce EPDP qui va nous permettre de définir comment aller de l'avant, comment continuer à travailler sur ces nouvelles réglementations européennes.

Nous avons aussi abordé la question d'ATLAS III, du troisième sommet d'At-Large. Et cette semaine, nous avons envoyé une lettre au président de l'ICANN. On nous a donné le feu vert et on nous a dit que les fonds

étaient disponibles pour organiser ce troisième sommet d'ATLAS. Par conséquent, puisque nous avons les fonds, nous allons pouvoir commencer à travailler sur l'organisation de ce sommet d'ATLAS III. Il y a beaucoup de choses que nous que nous faisons tous ensemble au niveau de la région qui vont être affectées par cette réunion. Cette réunion va avoir un impact important.

Nous allons maintenant passer à la prochaine diapositive pour voir la partie des politiques. Est-ce que vous pouvez afficher la prochaine diapositive sur laquelle nous allons pouvoir voir les politiques dont je vous parle ? Excusez-moi, j'ai quelques problèmes techniques.

Une idée principale de questions politiques sur lesquelles nous travaillons actuellement concerne le remplacement du WHOIS. Nous avons travaillé pendant une dizaine d'années pour remplacer justement ce système de WHOIS et ce travail n'a pas été pris en compte vraiment.

SILVIA VIVANCO :

Ricardo, on vous entend, vous pouvez y aller. Continuez.

RICARDO HOLMQUIST :

Je dirais que les politiques concernent le modèle d'accréditation. La première politique et la deuxième politique qui sont mentionnées ici sur ce tableau concernent ces modèles. Le WHOIS a été remplacé en Europe et depuis que cette nouvelle réglementation a été mise en œuvre, nous devons trouver un système de façon à éviter de donner une accréditation à des personnes qui n'ont pas un système adéquat dans ce sens.

La troisième politique concerne le plan stratégique Afrique d'ICANN. C'est un plan stratégique préliminaire 2016-2020. Nous en sommes à la version 3. Peut-être que nous pourrions dire qu'il y a plusieurs groupes qui existent et qui travaillent dans la région.

Ensuite, le prochain commentaire qui expire aujourd'hui, il s'agit d'une recommandation pour la gestion des variantes dans le domaine IDN. C'est une recommandation faite par Eduardo et c'est important pour notre région. Il y a aussi des domaines avec actions et avec la lettre [inintelligible]. Cela nous affecte aussi, cela nous concerne aussi.

La politique suivante est très simple. Il s'agit d'un groupe de marques et le seul titulaire de noms de domaine qu'ils ont pour cette marque, c'est une personne. Et le changement de politique affecte les personnes qui veulent enregistrer une marque. Donc cette personne doit avoir un accord, une autorisation.

Il y a également un rapport sur les procédures ultérieures pour le gTLD, piste de travail numéro 4. C'est au sujet des enchères des nouveaux domaines qui existent.

Et les deux derniers points ont trait au WHOIS. Il s'agit de politiques qui ont trait à l'accès uniforme pour remplacer ce modèle WHOIS, trouver de nouveaux modèles WHOIS. Et c'est ce sur quoi nous travaillons.

J'espère que vous m'entendez. Est-ce qu'il y a des questions ?

SILVIA VIVANCO :

Oui, allez-y.

HUMBERTO CARRASCO : Maritza, est-ce qu'il y a des questions pour Ricardo ? Silvia, vous pouvez nous aider ? Il me semble que Maritza n'a pas répondu.

SILVIA VIVANCO : Je ne vois pas de main levée.

HUMBERTO CARRASCO : Merci beaucoup, Ricardo, de ce résumé des consultations publiques. Je voulais poser une question concernant la mise en place de la révision d'At-Large. Cette réforme d'At-Large, est-ce que vous savez où on en est par rapport aux RALO ?

RICARDO HOLMQUIST : Le groupe de travail qui se penche dessus récemment a lancé son travail. Ils travaillent principalement deux fois par semaine, je crois, et que d'ici au mois de décembre, ils seront en mesure de fournir à l'ICANN un plan stratégique sur les différents problèmes qui se posent pour la révision et la mise en œuvre de la révision, des commentaires sur la révision. Il y a des dates limites qui ont été données par le Conseil d'Administration.

INTERPRÈTE : Nous entendons très mal Ricardo. Nous nous en excusons.

HUMBERTO CARRASCO : Merci beaucoup. Par rapport à vos commentaires sur la mise en œuvre, nous avons commencé à nous préparer en équipe. Et un des critères pour cette mise en œuvre, c'est de commencer avec ces

recommandations qui sont plus faisables et atteignables et qui ne nécessitent pas d'utiliser beaucoup de ressources budgétaires, qui peuvent être mises en œuvre relativement facilement. Très bien. Je crois que c'est quelque chose que nous allons peut-être mettre à l'écran. Alberto va faire partie du groupe de travail et il va représenter l'ALAC. Alberto Soto, vous avez la parole. Alberto, vous avez la parole.

MARITZA AGUERO : On ne peut pas entendre Alberto. On vous entend maintenant, c'est bon.

ALBERTO SOTO : Pour rajouter quelque chose à ce qui a été dit sur cette révision d'At-Large, il y a certaines recommandations qui requièrent des ressources budgétaires. Et d'ici le mois de décembre, nous avons besoin d'envoyer un rapport de mise en œuvre au Conseil d'Administration de l'ICANN, y compris s'il y a besoin d'un budget pare qu'il s'agit d'atteindre des objectifs. Il restera peu de temps une fois que nous demandons des ressources financières et une fois que nous obtenons les ressources dont nous avons besoin pour la mise en œuvre.

Quelqu'un nous a dit qu'il y avait un petit groupe de travail qui essaie d'aller plus vite. Donc je crois que nous allons, la semaine prochaine, en savoir plus grâce au travail de ce petit groupe qui se réunit fréquemment.

HUMBERTO CARRASCO : Merci beaucoup, Alberto. Nous voulions également savoir s'il y avait d'autres mains qui se levaient ? Sinon, nous allons poursuivre avec notre ordre du jour.

MARITZA AGUERO : Il n'y a pas de personnes voulant prendre la parole, pas de question dans le chat non plus.

HUMBERTO CARRASCO : Et bien, poursuivons avec le point suivant à l'ordre du jour.

MARITZA AGUERO : Merci beaucoup, Humberto. Nous poursuivons donc. Nous allons parler des progrès du groupe de travail gouvernance et Sergio Salinas Porto a la parole.

SERGIO SALINAS PORTO : C'est un grand plaisir que de vous parler aujourd'hui. Et je vais essayer de vous donner un résumé de ce que nous avons obtenu jusqu'à présent.

Ce groupe de travail gouvernance a fait beaucoup. Nous avons eu deux réunions en face-à-face et nous avons d'autres réunions également qui se sont déroulées de manière hebdomadaire. Nous sommes tombés d'accord sur de nouveaux principes opérationnels, sur des documents et sur des indicateurs de performance. On a parlé des utilisateurs individuels, des ALS qui pourraient participer au niveau de la région. Et véritablement, c'est tout à fait prometteur. Nous pouvons vous donner

de bonnes nouvelles. Donc je crois que cela sera fait de manière anonyme.

Nous avons ces indicateurs, ces chiffres. Et nous avons reçu un bon soutien de la part d'Alberto Soto. On a parlé de ces principes opérationnels, donc, et d'incorporer, en effet, les utilisateurs individuels au sein de LACRALO.

Donc sur la base de ces documents qui sont disponibles maintenant, la semaine prochaine, nous essayerons que le groupe de travail conclura avec des principes opérationnels. On avait déjà une réunion la semaine dernière à ce sujet. Et nous avons donc de bons progrès qui ont été réalisés. Et ce que nous voulons faire actuellement, c'est vérifier un petit peu le texte, le libellé, nettoyer un petit peu. Et d'ici quelques jours, nous serons en mesure de vous présenter et présenter aux régions ce projet.

Nous avons rajouté à ces principes opérationnels. Nous avons un secrétaire élu, un président élu. Ce sont de nouveaux postes. Plutôt que de les appeler vice-président ou vice-secrétaire, on les appellerait président élu et secrétaire élu ; cela, c'est une différence que nous avons apportée.

Nous avons également le Conseil d'Administration, les membres qui ne font pas partie d'ALS. Et nous allons gérer les questions de conflit d'intérêt également pour bien [inintelligible] les problèmes qui se posent plus spécifiquement dans la région. Il s'agit d'une gouvernance régionale et également d'autres problèmes substantiels qui se posent et qui sont débattus dans l'écosystème de l'ICANN.

Ces règles de procédures seront bientôt terminées et nous allons organiser tout cela, mais les règles de procédures, évidemment, vont décrire le fonctionnement des ces différentes unités constitutives. Donc je crois qu'on a bien avancé. On a deux documents principaux et nous aurons un troisième document d'ici peu également. Nous vous demanderons un retour, un feedback. On veut approuver par consensus ces documents. Et ensuite, nous serons en mesure, donc, de travailler sur les règles de procédures et d'être très prudent au niveau des détails, de faire un travail détaillé pour que ces procédures soient solides.

Voilà. Cela conclut ma présentation et je suis prêt maintenant à répondre à vos questions.

HUMBERTO CARRASCO : Merci beaucoup, Sergio. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou des questions pour Sergio ?

MARITZA AGUERO : Non, pas de questions pour Sergio.

Mais j'aimerais faire un commentaire sur les utilisateurs individuels parce qu'il y a un commentaire de Dev sur les membres individuels. Sergio, est-ce que vous pouvez expliquer un petit peu plus ce que sont les membres individuels et ce qu'ils seraient au sein d'ALAC ?

HUMBERTO CARRASCO : Vous avez la parole, Sergio.

SERGIO SALINAS PORTO : Vous pouvez répéter la question ? Je n'ai pas compris.

MARITZA AGUERO : Sergio, est-ce que vous pourriez s'il vous plaît nous expliquer un petit peu ce qu'est cet amendement qui a été fait pour les membres individuels ? Est-ce que vous pouvez nous expliquer rapidement les modifications qui ont été faites dans ce domaine ?

SERGIO SALINAS PORTO : Nous sommes en train de préparer un document. Nous allons diffuser un document qui a été traduit en anglais et en espagnol. Et nous reconnaissons la participation active de utilisateurs individuels qui n'appartiennent pas aux ALS et qui ne sont pas membres d'une ALS et qui peuvent participer au travail réalisé dans notre région.

Nous avons deux choses ici importantes. Premièrement, la phase de reconnaissance de ce rôle des membres individuels. Et ensuite, il y a une deuxième partie qui est encore en cours de discussions au sein du groupe de travail sur la gouvernance. Et nous sommes en train de regarder quelle sera l'envergure du travail que pourront réaliser ces membres individuels.

Donc ces membres individuels existent, ils peuvent participer dans notre région. Et puis, il y a une deuxième étape qui concerne les processus concernant la façon dont ces membres individuels peuvent participer. Voilà. J'espère que c'était clair. Merci.

MARITZA AGUERO : Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autres questions pour Sergio, s'il n'y a pas d'autres commentaires sur le chat, je vais donner la parole à Humberto.

HUMBERTO CARRASCO : Merci Maritza. Je suis en train de regarder un petit peu notre ordre du jour et je voudrais prendre la parole maintenant pour dire qu'aujourd'hui ou demain, nous allons lancer un appel à consensus pour les utilisateurs finaux de façon à ce que cette réforme reconnaisse la participation des utilisateurs finaux. Et bien sûr, cela est lié à la réforme des règlements intérieurs. Ensuite, on verra si ces membres peuvent être élus mais bien sûr, nous voulons d'abord reconnaître la possibilité qu'ils ont de participer. Bien.

Nous allons maintenant passer au point 6 de notre ordre du jour, les divers. Je vais vous demander s'il y a des divers ou des commentaires que vous aimeriez faire. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires ? Je ne vois pas de main levée.

MARITZA AGUERO : Je vois que Rodrigo Saucedo veut prendre la parole.

HUMBERTO CARRASCO : Rodrigo, allez-y.

RODRIGO SAUCEDO : Merci Maritza, merci Silvia et merci Humberto. Martin est-il sur cet appel ?

MARTIN SILVALÈ

Oui.

RODRIGO SAUCEDO :

OK, Martin répond qu'il est sur cet appel. Parfait, je ne vous avais pas vu dans l'Adobe Connect. C'est pour cela que je posais cette question. Bien.

Donc il y a un projet dont je ne vais pas parler dans ma présentation mais qui est très important et qui concerne la participation aux webinaires et aux PDP.

La semaine dernière, Maritza et Humberto, à travers le processus de stratégie de l'Amérique latine et des Caraïbes, ont commencé à réfléchir sur la façon d'augmenter la participation de la communauté aux webinaires parce que c'est très important que les gens participent à ces séminaires web. Il y a beaucoup de membres de la communauté qui participent, mais nous aimerions que la participation de la communauté augmente.

Il y a par conséquent eu un projet qui a été mis en œuvre qui était un concours. Donc nous avons un concours avec des questions sur ICANN et la personne qui gagnait le concours allait être invitée à ICANN à Buenos Aires. Il y a eu plusieurs projets l'année dernière et toutes les personnes qui participaient à quatre webinaires sur six avaient le droit de participer ou de se rendre au bureau régional de Montevideo et d'avoir ainsi davantage d'informations sur ICANN et d'avoir des informations sur l'organisation régionale.

La personne qui a gagné ce concours était Harold Arcos cette année. L'année dernière, il est allé à la maison d'internet à Montevideo, qui était juste avant le roadshow de Montevideo. On a décidé de faire la même chose cette année avec, donc, les webinaires de cette année qui restaient à réaliser.

On va mettre en place un concours. Et les personnes qui participent aux séminaires auront la possibilité de se rendre à un de ces endroits suite à la participation au concours. Donc nous avons organisé quelque chose de différent pour promouvoir la participation de nos membres.

Je serai sincère et je vous dirai que je vois qu'il y a une augmentation de la participation. Notre désir est que cette participation continue à augmenter, bien sûr Voilà, c'est ce que je voulais dire.

Humberto, allez-y, vous avez la parole.

HUMBERTO CARRASCO : Merci beaucoup pour votre commentaire. Bien.

Maintenant, nous allons passer au point 7 de notre ordre du jour. Nous avons donc un webinaire de LACRALO et du GSE qui va être présenté par Martin Silva.

MARTIN SILVA : Est-ce que vous m'entendez ?

HUMBERTO CARRASCO : Oui, oui, allez-y.

protéger leur nom parce que dans le passé, il y avait une série de noms de domaine génériques. Et sachant qu'il y avait des milliers et des milliers de nouveaux noms de domaine qui allaient surgir, la communauté a dit que nous comprenons la valeur de ces nouveaux noms de domaine, mais c'est un grand défi pour les propriétaires de marques, et nous devons les défendre et défendre leur rôle dans cet univers. Donc nous allons créer un nouveau système pour protéger les marques commerciales.

Il y a une série de mécanismes de protection de marques qui sont applicables aux nouveaux gTLD aussi. Le plus courant est le TMCH, Trademark Clearing House. Il s'agit d'une base de donnée universelle dans laquelle on a un enregistrement des noms de marque. Et le TMCH réalise une série de processus pour vérifier les nouveaux noms de domaine ou pour leur mise en opération et donne la priorité aux propriétaires de marque en cas de nouveau nom.

Par exemple, si je veux enregistrer une marque personnelle, supposons une nouvelle marque qui s'appellerait Silva. Donc je serais un fabricant de chaussures et je vais enregistrer mon nom, ma marque, qui s'appelle Silva, en Argentine. Donc cela va être présenté au TMCH. Et si quelqu'un d'autre dans l'écosystème veut enregistrer un nom de domaine shoes.silva, on va me dire qu'il y a quelqu'un d'autre qui est en train d'essayer d'enregistrer une marque s'il y a déjà un nom de marque qui est déjà protégé. Il s'agirait dans ce cas-là de Silva.

Bien sûr, cela implique qu'il y a un mécanisme de protection des noms de marque qui soit très efficace. Et moi-même, en tant que propriétaire de marque, en tant que propriétaire de la marque .silva, une fois que

J'aurai enregistré mon nom de marque auprès d'ICANN, je pourrai être protégé par la TMCH et je sais parfaitement que personne ne va enregistrer le même nom de marque que le mien.

Il y a un autre mécanisme pour la protection des noms de marque. Il s'agit de l'URS, c'est-à-dire mécanisme de suspension rapide uniforme. Dans ce cas-là, ce mécanisme vous permet de savoir si une personne est en train d'enregistrer le même nom de domaine que vous. Et s'il y a une violation du règlement lié au nom de marque, si on compare cela au système de procédure uniforme de résolution de litige, l'UDRP, je pourrais dire que l'URS, le mécanisme de suspension rapide uniforme, est un processus qui coûte moins cher. C'est cher, alors si quelqu'un viole un droit de nom de marque, il va falloir passer par un processus qui est très cher. Mais cela est pour les cas où cela est très clair. On peut aussi l'appliquer à des cas où il y a eu une erreur d'utilisation. Et dans ce cas-là, on a un système de suspension qui est plus rapide et plus simple. Et au cas où on aurait un problème avec un nom de domaine, ce système va être appliqué.

Donc en combinant le système traditionnel qui revient plus cher avec cette base de données Trademark Clearing House, il y a certains mécanismes qui permettent de protéger les marques déposées au sein de l'ICANN. Il faut bien garder à l'esprit que s'il y a une violation des droits, nous devons pouvoir réagir.

Parlons donc du PDP. Ce PDP est donc là pour défendre ces mécanismes. Depuis 2012, et après dix ans de travail avec l'UDRP, et bien l'ICANN a réévalué ces mécanismes de protection des droits. Est-ce que ces mécanismes conviennent ? Est-ce qu'il y a une partie du

processus qui a été abusée par les titulaires de marques déposées ? Cela, c'est des questions importantes qui se posent. Nous avons des noms de domaine, par exemple, où nous avons des personnes qui vendent des produits de contrefaçon et qui abusent du système en venant sur internet des produits de contrefaçon.

Donc il y a deux parties pour ces mécanismes de protection des droits et le groupe de travail a parlé de ces classifications qui doivent être prises en ligne de compte. Ces mécanismes doivent s'appliquer peut-être uniquement aux nouveaux noms. Nous avons donc Trademark Clearing House, ce centre de données et nous avons tout ce qui est appliqué à tous les noms de domaine UDRP. Et avec la nouvelle série de gTLD qui devrait être lancée l'année prochaine ou dans 18 mois à peu près, d'ici là, nous voulons avoir une révision de ces mécanismes de protection des droits pour avoir un meilleur système à notre disposition. Nous savons que la politique uniforme, les processus de résolution ont maintenant dix ans d'existence, donc il faut les mettre à jour, il faut les peaufiner.

Nous avons déjà terminé la première phase d'analyses. Nous avons eu une phase de révision. Nous avons eu des informations qui ont été collectées. Nous avons mis en place différents documents, différents questionnaires. Et nous avons donc presque fini notre travail au niveau de la première phase. Mais la question se pose toujours, que faire de ce Trademark Clearing house, de ce centre ? Et comment gérer les URS ? Ce système suffit-il ? Est-il assez efficace ? Est-ce qu'il protège des abus ?

Nous ne savons pas les marques déposées qui sont déposées auprès de l'ICANN ; c'est quelque chose de confidentiel. Il y a des noms similaires qui peuvent être enregistrés. Donc cela pose des problèmes. Les utilisateurs ne connaissent pas le contenu de ces bases de données. Donc est-ce que cela suffit à l'ICANN pour la protection des droits ? Ou bien est-ce qu'il faut que ces informations soit disponibles au public ? Cela, c'est des questions qui se posent. On analyse tous les problèmes et on essaie de proposer des changements, des modifications bénéfiques pour les utilisateurs finaux. On ne modifie pas toutes les procédures. On évalue ces procédures et voit si des problèmes se posent. Et on essaie de trouver des solutions sur la base d'un consensus.

Donc les bureaux d'enregistrement et les registres sont d'accord. L'unité constitutive des représentants des utilisateurs commerciaux est tout à fait d'accord avec nous pour amender cette politique et pour voir si le système fonctionne bien.

Comme je l'ai dit, nous avons déjà travaillé au niveau de la Trademark Clearing House et nous analysons ce système de suspension rapide. Et dans ce contexte, comme nous l'avons déjà fait au niveau de l'URS, nous voulons connaître les besoins, voir si les arbitres dans ce processus de suspension rapide connaissent des problèmes par rapport aux langues utilisées dans tous ces litiges.

Donc nous avons préparé plusieurs questionnaires pour être en mesure d'avoir ces documents de disponibles. Et nous avons été au forum national d'arbitrage. C'est là où on peut en apprendre plus. Et on a essayé de voir combien de personnes ont utilisé ce système de suspension rapide, comment la communication se déroulait-elle, est-ce

que c'était un problème de date limite ou bien est-ce que les gens ne voulaient pas répondre à ces questionnaires.

Dans ce groupe de travail, nous avons essayé de bien comprendre au niveau pratique comment cela fonctionnait, comment cela était conçu. Et aujourd'hui, nous parlons précisément de certaines propositions que nous voulons faire pour modifier l'URS. Nous allons peut-être changer la terminologie, les termes employés peuvent être problématiques, peut-être que les mots seront trop vagues, les termes ne sont pas les bons, les fournisseurs pour les formes d'arbitrages nationaux. Il y a des médiateurs qui existent au niveau national et qui travaillent donc à ces questions.

Lorsque nous aurons cette étape sur les propositions pour l'URS, il y aura donc une période de commentaires publics où nous serons en mesure d'obtenir de la communauté des points de vue. Ceci complètera la première phase.

Nous voulons fournir un rapport final sur ce mécanisme de protection des droits pour l'appliquer aux nouveaux noms de domaine. Donc la prochaine série de gTLD nécessite qu'il y ait une révision de tous les mécanismes de protection des droits. Au milieu de l'année prochaine, j'espère qu'on aura fini notre travail, en tout cas en ce qui concerne la première phase.

La deuxième phase, ce sera de parler des procédures uniformes pour la résolution des litiges et des disputes. Donc le RGPD, on en parle beaucoup en ce moment. Cela peut avoir un impact, ce RGPD, sur notre travail puisque les prestataires de service devront informer les personnes en ce qui concerne l'utilisation des données. Les prestataires

de service reçoivent les litiges, les plaintes et mettent en communication les différentes parties prenantes. Donc au niveau du RGPD, cela va être très net, les données ne pourront pas être divulguées très facilement.

Il y a donc un processus accéléré d'élaboration de politiques qui existe actuellement à l'ICANN, qui travaille sur le RGPD, qui parle beaucoup de protection des données. Et les commentaires dans tout ce processus accéléré d'élaboration de politiques vont peut-être altérer déjà ce mécanisme de protection des droits ou avoir un impact sur ce mécanisme. Donc nous devons suivre cela de près, voir comment on gère les abus, comment on a les preuves, on réunit des preuves d'abus. Et donc quels seraient nos recommandations par rapport à ces mécanismes de protection des droits.

J'ai déjà beaucoup parlé je crois. Je ne veux pas trop en dire aujourd'hui. Mais je ne sais pas si vous voulez que je continue à parler du groupe de travail ou que je réponde à vos questions. Humberto, je suis à votre disposition.

HUMBERTO CARRASCO : Oui, nous avons quelques minutes pour poser des questions. Je crois qu'il y a des questions sur le chat. Mais je vais abuser un petit peu et poser une question en tant que président de LACRALO.

Donc ce système, est-il toujours orienté vers la protection des marques déposées et des noms de personnes, d'état et ainsi de suite ? Mais principalement, les noms de personnes. Donc si ces personnes ne sont pas célèbres, ce ne sont pas des marques déposées.

Deuxième question. Comment est-ce que vous voulez concilier ces différents aspects au niveau de ce qui se passe sur notre continent ? Nous avons des lois aux États-Unis mais nous avons des lois dans notre continent, au Chili par exemple, où un tribunal doit statuer lorsqu'il y a un litige.

Je crois qu'Alexis Anteliz nous demande comment interpréter au niveau de la GNSO ces abus concernant les marques et ce système de résolution de litiges ? Est-ce que cela peut être extrapolé pour les ccTLD ? Je ne sais pas s'il y a d'autres questions ? Martin pourrait déjà répondre à cela et ensuite, on vous en posera peut-être d'autres.

MARTIN SILVA :

En ce qui concerne les noms, c'est une question très importante. Dans ce groupe de travail, nous travaillons sur les mécanismes existants. Donc cela ne fait pas partie de notre travail de la protection des noms, des noms propres et ainsi de suite. Donc notre groupe de travail n'est pas à même de gérer cela ; cela ne fait pas partie de notre charte, de nos documents de référence. Nous nous préoccupons uniquement des marques déposées. Mais le conseil de la GNSO a un PDP – je crois qu'il va se pencher là-dessus – pour la protection des noms et des noms propres. Et là, le PDP pourrait donc apporter plus de protection pour ces noms. Mais nous n'avons pas de légitimité pour nous pencher là-dessus.

Ce que nous pouvons faire au niveau de notre groupe, c'est de trouver des études de cas où des marques déposées sont abusées, sont violées et voir quelles sont les utilisations légitimes de ces marques déposées par des personnes. Donc est-ce que c'est en conformité avec ce que nous avons déjà au niveau de protection des droits ? Ou bien est-ce que

cela représente des abus ? Quels sont les intérêts des utilisateurs ?
Donc nous avons des processus qui pourraient protéger les noms des personnes. Donc pour le moment, nous travaillons sur les politiques qui existent déjà. On ne va pas se lancer dans des nouvelles politiques. Je crois qu'Humberto, vous avez bien compris ce que je voulais dire.

HUMBERTO CARRASCO : Dites-moi si j'ai bien compris votre question. Avec les violations du droit d'auteur au Chili, nous avons un accord. Et lorsqu'il y a ce type de violation aux droits d'auteur, on peut recourir au système de l'URS. Il y a un problème constitutionnel parce que quand quelqu'un est le propriétaire d'un nom de domaine, on a besoin d'une décision d'une cour, d'un tribunal sinon, on a un problème constitutionnel qui se présente. Je ne sais pas si vous pouvez discuter de cela. Il y a beaucoup de systèmes qui ont recours aux politiques de résolution de litige pour résoudre, pour prendre une décision dans le cas de ce type de problème. Je sais qu'il y a des constitutions qui sont similaires dans la région. Il devrait y avoir une possibilité pour permettre aux utilisateurs d'avoir recours à la loi nationale.

MARTIN SILVA : Je crois que la réponse est la même que celle que vous pourriez donner pour tous les cas d'UDRP. Pour les noms génériques, il y a une question d'arbitrage. Et en cas de mécanisme de suspension rapide sans résolution d'un tribunal, c'est la même chose que l'UDRP. Lorsque l'accord est donné, on délègue le droit à cet arbitrage. Cet arbitrage peut appliquer certaines règles et cela peut être délégué. La mise en œuvre de l'URS au niveau local pour un ccTLD ou au niveau conceptuel

pour la délégation de la juridiction à un centre d'arbitrage ne serait pas problématique, mais c'est différent si vous faites un procès à un état pour un processus d'URS qui se fait à l'extérieur du contrat signé par les personnes. Mais les personnes enregistrent un nom de domaine, ensuite, ils le délèguent. Ils ont des pouvoirs qui sont délégués pour tout cas d'arbitrage. Il s'agit ici une décision légale, mais je pense que c'est correct.

Ensuite, je ne comprends pas très bien ce qu'Alexis a dit ou je ne trouve pas le commentaire d'Alexis. Est-ce que quelqu'un peut me dire ?

MARITZA AGUERO :

Je vais lire ce qu'Alexis a dit. Dans le chat, il a dit : « Comment est-ce que la GNSO peut interpréter cette violation du nom de marque face au système de noms de domaine mais aussi dans le cadre des réseaux sociaux ? »

MARTIN SILVA :

La GNSO, dans le cadre des violations de noms de marque, cela ne s'applique pas aux réseaux sociaux. Si ce n'est pas un nom de domaine générique, cela ne s'applique pas. Bien sûr, ils peuvent être concernés, mais ils ne peuvent rien faire. Les membres du conseil de la GNSO n'ont pas de mandat pour pouvoir prendre la parole à propos de la violation de noms de marque dans les réseaux sociaux. La seule chose que je peux faire, c'est donner mon opinion concernant les noms de domaine et c'est tout. J'espère que c'est clair, sinon je peux continuer à expliquer.

SILVIA VIVANCO : Humberto, il y a une personne qui demande la parole. Gaby demande la parole. Donnons la parole à Gaby. Gaby, on ne vous entend pas.

MARITZA AGUERO : Je peux lire ce qui a été dit. On peut compléter cela par chat.

GABY GIGON : Est-ce que vous m'entendez maintenant ? J'ai entendu ce que Martin a dit et je n'ai jamais eu l'occasion de me retrouver dans cette situation. Je suis ici parce que je suis intéressé par le PDP et ma question porte davantage sur le fait d'être dans la peau d'une personne qui participe au secteur de gouvernance et une personne qui essaie de voir qui peut lui fournir un soutien.

Admettons que je voudrais participer à ce PDP, à ce groupe qui travail sur ce point-là, selon ce que dit Martin, je pense que c'est intéressant, je veux participer admettons. Donc la question ici serait comment est-ce que je peux attirer l'attention de quelqu'un dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes pour pouvoir participer à cela ? De quoi a besoin de groupe de travail ? Quelles sont les compétences ? Quelles sont les personnes ? Quels sont les types de soutien qui sont nécessaires pour s'associer au travail effectué dans la région ? Je ne sais pas si je m'exprime correctement, mais je sais qu'il y a des questions de mécanisme de protection des marques, qu'il y a des marques déposées qui pourraient rencontrer ce type de problèmes dans notre région. Cela implique donc l'existence de ce PDP et cela est contenu dans ce PDP.

MARTIN SILVA :

La question doit être répondue en partant du point que la région de l'Amérique latine et des Caraïbes est importante et que toute personne qui veut venir apporter, contribuer à notre travail, donner son opinion est très importante aussi puisque nous parlons de la protection des noms de marque et des mécanismes de protection dans ce sens. Donc on a tendance à avoir une approche plus nationale quand on parle de cela. Par conséquent, ce serait bien d'avoir des gens qui sont plus courant de la partie technique, des aspects techniques. Et la conception du processus est très souvent technique. Il faut voir comment le système du TMTCH fonctionne puisqu'ils vont fournir un nom de marque, un certificat électronique qui vous permet d'exercer votre droit concernant le nom de marque. Il y a un processus dans lequel la contribution d'une personne au niveau technique est très utile. On n'a pas besoin d'être un avocat ou un expert en politiques publiques pour pouvoir contribuer ici.

Au niveau régional, les cabinets d'avocats ont des intérêts spéciaux parce qu'ils ont des noms qu'ils veulent protéger. Et dans le cas des ONG et de la société civile en général, il faut qu'il y ait un équilibre. Seulement dans les cas où les gens sont de mauvaise foi et veulent abuser un nom de marque, il faudra appliquer cela. Mais dans les cas où il n'y a pas de mauvaise foi et aucune volonté d'utiliser un nom commercial de manière illégitime, il n'y a pas de protection de marque qui s'applique ici. C'est important ici parce que si on laisse cela, c'est très compliqué. La société civile, si elle n'est pas bien représentée, risque de ne pas être considérée correctement.

Donc la plupart des intérêts en Amérique latine sont nombreux et sont représentés. Il y a des avocats. Ce sont des acteurs importants qui ont

joué un rôle important dans ce groupe ces dernières années. Et avoir des personnes, par exemple des avocats, dans ce groupe, c'est très important parce qu'il y a des contradictions entre le droit américain des États-Unis et le droit de l'Amérique latine. Les droits des marques ne sont pas les mêmes non plus. Dans le cas d'Amazon par exemple, il y a des concurrents qui ont des réalités assez différentes selon les régions d'où ils viennent.

Donc avoir un intérêt équilibré ne signifie pas seulement qu'une société lutte contre une autre ou qu'une entreprise lutte contre une autre. C'est le business lui-même qui est impliqué ici. Si les plus grandes entreprises prennent la place des petites entreprises, il faut s'assurer qu'il n'y a pas de problème de marques. Et en Amérique latine, il y a beaucoup de choses à dire en ce moment. Et je crois que c'est un point très très intéressant et un point sur lequel il faut travailler, qu'on appartienne à la société civile, qu'on soit une personne avec des intérêts en tant que titulaire de nom de domaine.

Et tout cas, tous ces droits sont discutés à ICANN. Et les mécanismes peuvent des fois annuler ces équilibres. Si vous avez un intérêt, c'est important de participer au travail de ce PDP et ce groupe de travail. Vous pouvez accéder sur le site d'ICANN et à tout ce matériel ; vous pouvez savoir comment participer et vous recevrez un courriel. Il y a aussi le secrétariat aussi avec les membres du secrétariat qui peuvent vous contacter.

Maintenant, je voudrais répondre à une question d'Alexis. Les ccTLD peuvent adopter des politiques en cas de litige. Et c'est quelque chose d'arbitraire. Des fois, on se présente et on ne comprend pas très bien

comment cela marche. Mais le processus est très discrétionnaire de la part des ccTLD. Ils ne sont pas obligés. Les ccTLD peuvent adopter ce type de décision s'ils le peuvent.

Maritza me dit que mon temps de parole est terminé, donc je vais donner la parole à Maritza.

MARITZA AGUERO : Merci beaucoup Martin.

HUMBERTO CARRASCO : Merci, Martin, pour votre présentation. C'était un plaisir de vous avoir ici. C'est une présentation de haut niveau. Donc nous vous remercions pour le temps que vous avez consacré à cette présentation. Il y a tout un débat qui a lieu en ce moment sur le chat. Hélas, nous n'avons pas le temps de continuer. S'il n'y a pas d'autres questions ou d'autres commentaires, je vais vous remercier et nous allons clore cette réunion.

Rodrigo, vous avez la parole. Allez-y.

RODRIGO SAUCEDO : Je voudrais conclure en remerciant... Est-ce que vous m'entendez ?

MARITZA AGUERO : Rodrigo, on vous entend. Allez-y.

RODRIGO SAUCEDO : Excusez-moi, je pensais que j'étais en muet. Martin, merci beaucoup pour votre présentation. C'était très très intéressant. C'est ce que nous

voulons voir : nous voulons que les gens participent aux PDP et nous voulons que les gens participent à ces processus d'élaboration de politiques ou aux futurs processus d'élaboration de politiques.

Avant de conclure, Claudia Ruiz va présenter une petite enquête pour évaluer cet appel et voir ce que nous pouvons faire pour améliorer ce webinaire. Donc merci beaucoup. Et Claudia, vous avez la parole.

SILVIA VIVANCO : Oui, Claudia, allez-y.

CLAUDIA RUIZ : Je vais donc lire les questions du questionnaire.

Comment était donc l'horaire du webinaire à 23:00 UTC ? Est-ce que c'était : 1) Trop tôt ; 2) À la bonne heure ; ou 3) Trop tard. Vous pouvez également choisir de ne pas voter.

Question suivante. La technologie utilisée pour ce webinaire fonctionnait-elle très bien ? Bien ? Ou suffisant ? Ou négatif ? Très négatif ?

Est-ce que le présentateur connaissait bien son sujet ? Très bonne connaissance ; bonne connaissance ; suffisante ; faible ; très faible.

Question suivante. Êtes-vous satisfait de ce webinaire ? Extrêmement satisfait ; satisfait ; modérément satisfait ; assez satisfait ; pas satisfait ; ou ne pas s'exprimer.

Combien d'années d'expérience avez-vous dans la communauté d'ICANN ? Moins d'un an ; un à trois ans ; trois à cinq ans ; cinq à dix ans ; plus de dix ans ; ou vous ne souhaitez pas vous exprimer.

Ceci conclut, donc, notre questionnaire.

HUMBERTO CARRASCO : Merci beaucoup, Claudia.

J'aimerais tous vous remercier de votre participation. Donc bonne journée ou bonsoir. Et nous nous retrouverons bientôt. Nous remercions également les interprètes pour leur soutien. Merci à toutes et à tous. Au revoir.

CLAUDIA RUIZ : Merci de vous être joint à cet appel. Nous allons vous demander de déconnecter vos lignes. Merci beaucoup.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]